

## **REGLEMENT – JEU CONCOURS SLOGAN OCTOBRE ROSE 2022**

### **1 – Organismes**

Le présent jeu-concours est organisé par

l'Hôpital Privé des Côtes d'Armor du groupe HOSPI GRAND OUEST, domicilié 10 rue François Jacob  
22190 à Plérin

et

la Polyclinique du Trégor du groupe HOSPI GRAND OUEST, domiciliée rue du Dr Jacques Feuillu à  
22300 Lannion

désignés ci-après « les organisateurs ».

Ce jeu-concours est organisé dans le cadre de la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein organisé en octobre 2022 à l'Hôpital Privé des Côtes d'Armor et à la Polyclinique du Trégor.

Quatre gagnants seront désignés par un jury suivant les conditions définies ci-après et recevront un lot. Les deux premiers slogans seront imprimés sur des badges distribués dans les établissements et des affiches.

### **2 – Les lots à gagner**

Les participants ont la possibilité de gagner l'un des 4 lots ci-dessous :

- Un bon cadeau pour une séance photo portrait réalisée en studio par Sacha Drouart Photographies (adultes et/ou enfants supérieurs à trois ans), 4 photos numériques HD remises.

Durée : 1h - Valeur : 250€.

Lieu : Studio de Sacha Drouart Photographies, Carré Rosengart, Quai Armez, Port du Légué, 22000 Saint-Brieuc.

- Un bon cadeau pour un baptême de l'air en ULM à l'Aéroclub de Lannion

Durée : 30 minutes - Valeur : 80€.

Lieu : Aéroclub, 22300 Lannion.

- Un bon cadeau pour 1 repas pour 2 personnes comprenant deux menus du Soleil au Via Costa à Binic - Etables sur Mer.

Lieu : Avenue de la Plage du Moulin, 22680 Binic-Étables-sur-Mer.

Valeur : 78€.

- Un bon cadeau pour un massage découverte chez Ohana.

Durée : 30 minutes - Valeur : 40 €.

Lieu : Institut de beauté et spa Ohana - ZA de Bel Air Sud, Bel air, 22300 Ploulec'h.

Les lots seront distribués en fonction du classement réalisé par le jury.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant. Cependant l'ensemble des autres frais non expressément prévus dans la dotation restera à la charge exclusive du gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par le gagnant. Celui-ci aura l'entière responsabilité de réserver le bon cadeau avant sa date d'expiration.

### **3- Conditions de participation**

La participation au présent jeu-concours est ouverte à toute personne physique et majeure. Le personnel des deux structures organisatrices est autorisé à participer.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative.

Le jeu-concours n'est pas limité à une seule participation par personne, cependant il ne sera attribué qu'un seul lot à la même personne (même nom, même prénom, même numéro de téléphone, même adresse mail). Dans le cas où une même personne verrait plusieurs de ses slogans sélectionnés dans les 4 premiers, elle recevra un lot et le/les autres lots seront attribués aux personnes suivantes dans l'ordre du classement réalisé par le jury.

Dans le cas où un slogan, retenu par le jury dans les 4 premiers, aurait été proposé par plusieurs participants, un tirage au sort sera effectué parmi eux pour désigner le gagnant du lot.

Les participants cèdent les droits d'utilisation des slogans qu'ils proposent et acceptent qu'ils soient utilisés sans aucune condition dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur le cancer du sein organisée au sein des établissements du groupe Hospi Grand Ouest sans limitation de lieu ni de durée.

### **4- Modalités de participation**

La participation au jeu-concours est ouverte entre le 5 juillet 9h et le 19 août 12h.

Le jeu concours se déroule exclusivement en physique à :  
l'Hôpital Privé des Côtes d'Armor, 10 rue François Jacob à Plérin  
et à  
la Polyclinique du Trégor, rue du Dr Jacques Feuillu à Lannion

aux dates indiquées dans l'article 4. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter l'un des lots.

Les participants sont invités à compléter les cartons à leur disposition dans le hall d'accueil de l'un des deux établissements et à les déposer dans les urnes (boîtes roses) prévues à cet effet.

## **5- Désignation des gagnants**

Un jury composé de membres des deux établissements : comités de direction, comités des usagers... et d'une association partenaire (liste complète disponible sur demande) recevra l'ensemble des propositions anonymisées et pourra voter entre le 22 août et le 2 septembre 18h. Chaque membre du jury aura 10 points à répartir entre les slogans et votera en tenant compte des critères suivants : lien avec la thématique de prévention du cancer du sein, originalité, facilité de compréhension.

Chaque slogan se verra donc attribuer un nombre de points qui permettra d'effectuer un classement. Les quatre premiers recevront un lot. Les deux premiers slogans seront imprimés sur des badges distribués au sein des deux établissements et sur des affiches.

Les quatre gagnants seront contactés par téléphone début septembre et pourront récupérer leur lot à l'occasion du lancement officiel de la campagne Octobre Rose par les établissements début octobre. La date sera communiquée en amont aux gagnants.

## **6- Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants ne seront pas conservées à l'issue de ce jeu concours.

## **7- Responsabilité**

Les organisateurs ne sauraient voir leurs responsabilités engagées du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant. Les organisateurs ne pourront non plus être responsables des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Toute participation incomplète ou erronée sera donc rejetée, sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée.